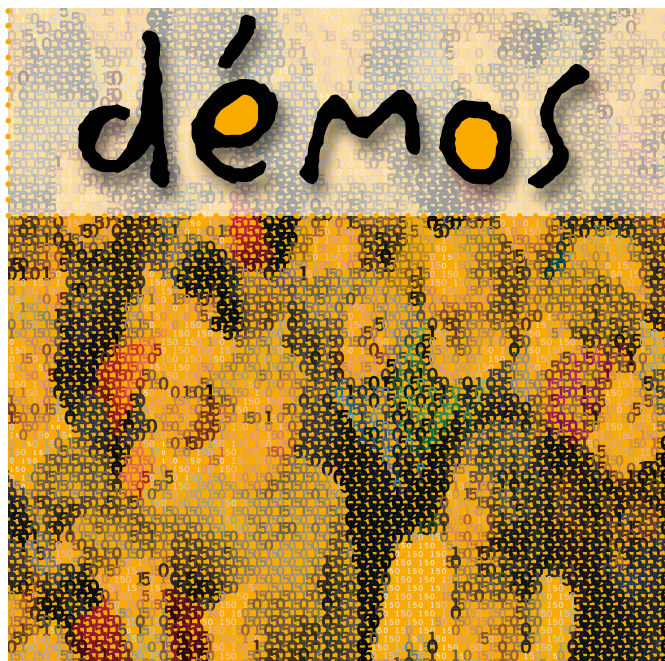




N° 4 Décembre 2010

NEWSLETTER

Informations démographiques

Editorial

Les mineurs, autrement dit les personnes de moins de 18 ans, représentent près d'un cinquième de la population résidente de Suisse. Mais cet important groupe d'âges est souvent peu considéré du point de vue démographique. Lorsque l'on aborde le thème des **enfants et des jeunes**, il est fréquent que ce soit pour évoquer la diminution de leur part dans la population totale en Suisse et dans la plupart des pays industrialisés, suite au recul de la natalité. Les enfants et les jeunes sont cependant ceux qui vont déterminer la voie dans laquelle notre société va s'engager dans le futur.

Ce n'est donc que justice que de leur consacrer une fois un numéro entier d'une Newsletter. Il va de soi que l'on ne peut dresser ici un portrait statistique complet de l'enfance et de la jeunesse en Suisse. Il s'agit plutôt de se pencher de manière détaillée sur certains aspects touchant ce groupe de population, en relation avec leurs conditions de vie, leur quotidien, mais aussi leurs problèmes.

Le premier article traite des enfants et des jeunes qui n'ont pas la nationalité suisse. Les ressortissants étrangers sont particulièrement fortement représentés dans le groupe d'âges des 0 à 17 ans.

Le deuxième article parle des adoptions qui amènent de grands bouleversements dans la vie de l'enfant. Les adoptions modifient la structure des familles ou ancrent légalement des liens familiaux existant déjà.

Les personnes handicapées sont limitées dans les activités quotidiennes habituelles. Des enfants et des jeunes sont aussi confrontés à de tels problèmes. Le troisième article montre que l'enfance n'est pas une phase de vie insouciance pour tous.

Les enfants doivent être pris en charge. La garde des enfants demande souvent beaucoup de temps aux parents. Ce temps est très variable selon la forme familiale, le nombre et l'âge des enfants. Le quatrième article examine de manière approfondie les prestations non rémunérées de prise en charge des enfants que fournissent les mères et les pères.

Enfin, les lecteurs et lectrices intéressés trouveront à la fin de ce numéro une sélection de sites web consacrés à des aspects des conditions de vie des jeunes générations qui n'ont pas été abordés dans ce numéro.

Nous vous souhaitons une bonne lecture!

□ Marcel Heiniger

Sommaire

Les enfants

– Les jeunes étrangers en Suisse 2

– Paysage de l'adoption en Suisse 3

– Enfants et handicap 4

– Prestations non rémunérées de prise en charge des enfants 8

– Informations complémentaires 10

Actualités

– Données statistiques et publications 11

14'041

Il s'agit du nombre de reconnaissances de paternité enregistrées en 2009. Plus de la moitié de ces reconnaissances (55,8%) ont été effectuées avant la naissance de l'enfant. Elles ont progressé parallèlement à l'augmentation du nombre de naissances hors mariage.

Les jeunes étrangers en Suisse

En Suisse, les jeunes représentent 18,6% de la population totale. Près de 343'100 sont de nationalité étrangère. La majorité de ces jeunes provient de l'UE/AELE et réside dans notre pays de manière permanente.

A la fin 2009, on dénombre 1'462'700 personnes âgées de 0 à 17 ans¹ dans la population résidente du pays, soit 18,6%. L'évolution démographique récente a été telle (notamment en raison du recul de la fécondité) qu'il y a aujourd'hui 268'500 mineurs de moins qu'il y a 40 ans.² La baisse du nombre de mineurs a été continue, sauf dans la première moitié des années 1990 où ce nombre a légèrement augmenté. Alors qu'elle se montait encore à 27,6% à fin 1970, la part des 0 à 17 ans dans la population totale s'est aussi fortement réduite (-9,0 points par rapport à 2009).

Par rapport à la population totale, les ressortissants étrangers sont aujourd'hui légèrement surreprésentés dans le groupe des 0 à 17 ans. Près d'un quart d'entre eux (23,5%) ne sont pas de nationalité suisse. De plus, ce groupe d'âges compte un grand nombre de personnes naturalisées ou de binationaux.³ Depuis 1991, près d'un tiers (30,2%) des naturalisations concernaient des personnes de moins de 18 ans.⁴

A la fin de 2009, près de 343'100 jeunes (0 à 17 ans) résidant en Suisse ont un passeport étranger. Quelque 11'600 d'entre eux sont concernés par une procédure d'asile (livret N) ou ont déjà été admis à titre provisoire (livret F). Mais la majorité de ces jeunes (331'400) ne sont pas dans un processus d'asile (cf. Tableau T1). En effet, 69% d'entre eux sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement (livret C) et 27% titulaires d'une autorisation de séjour (livret B). Par conséquent, une grande partie de ces jeunes étrangers réside en Suisse de manière permanente. Deux tiers d'entre eux sont nés en Suisse et appartiennent à la deuxième ou troisième génération d'étrangers. Ils ne sont pas eux-mêmes des immigrés, mais ils ont cependant, de par leur histoire familiale, un passé migratoire.

Les informations ci-après se réfèrent uniquement aux étrangers mineurs faisant partie de la population résidente permanente (329'400 personnes).

T1 Personnes de nationalité étrangère âgées de 0 à 17 ans selon l'autorisation de résidence, au 31.12.2009

Total	343 081
Population résidente permanente	329 375
dont: Livret C	228 643
Livret B	89 326
Titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L)	2 061
Dans le processus d'asile	11 645
Livret F	8 079
Livret N	3 566

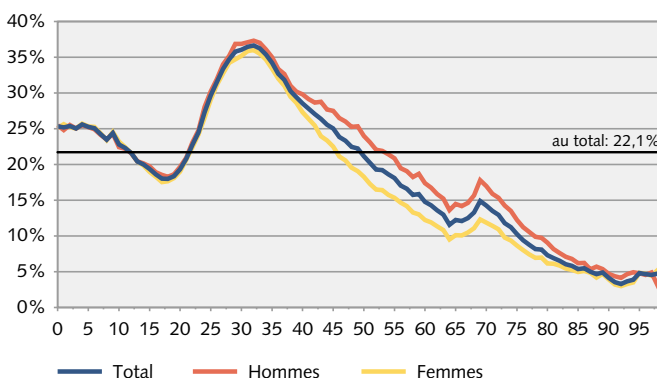
Source: PETRA

En Suisse, 22,1% de la population résidente permanente est étrangère. Toutefois, cette proportion varie très fortement en fonction des tranches d'âges. Elle oscille entre un sommet de 36% pour les personnes âgées d'une trentaine d'années et un minimum de 3 à 4% pour les plus de 85 ans (cf. graphique G1). La population étrangère vivant en Suisse est essentiellement une population jeune, en âge de travailler et de fonder une famille. C'est pourquoi, la proportion d'étrangers chez les enfants et les adolescents est également supérieure à la moyenne. Elle est toutefois plus élevée chez les nourrissons et les petits enfants (25,1%) que chez les jeunes de 15 à 17 ans (18,7%, une valeur inférieure à la moyenne). Ce phénomène s'explique par les deux facteurs suivants:

- Les enfants de parents étrangers sont en grande majorité nés en Suisse ou arrivés dans notre pays entre 0 et 7 ans. Le regroupement familial d'enfants ayant dépassé l'âge de l'école obligatoire est rare.
- Certaines facilités de naturalisation accordées aux enfants et aux adolescents ont pour conséquence que ceux qui possèdent un passeport étranger sont, l'âge avançant, de moins en moins nombreux. Après 20 ans, la part des étrangers croît à nouveau rapidement.

Part des étrangers dans la population résidente permanente selon l'âge et le sexe, au 31.12.2009

G 1



Source: ESPOP

© OFS

En considérant les 20 dernières années, on constate que le nombre des jeunes étrangers a rapidement et fortement augmenté entre 1990 et 2009, passant de 252'900 à 329'400. Leur nombre a toutefois été plus important vers le milieu des années 90 et jusqu'à la moitié des années 2000, dépassant les 330'000, pendant et après les conflits en ex-Yougoslavie. Après avoir atteint un record en 2000, leur nombre a dès lors reculé de 10'300 (-3,0%), même si un léger retour à la hausse se dessine depuis ces deux dernières années.

¹ Il n'existe pas de définition formelle des «enfants et jeunes». Dans le présent article, on a utilisé, comme critère de délimitation, l'arrivée à la majorité (18 ans).

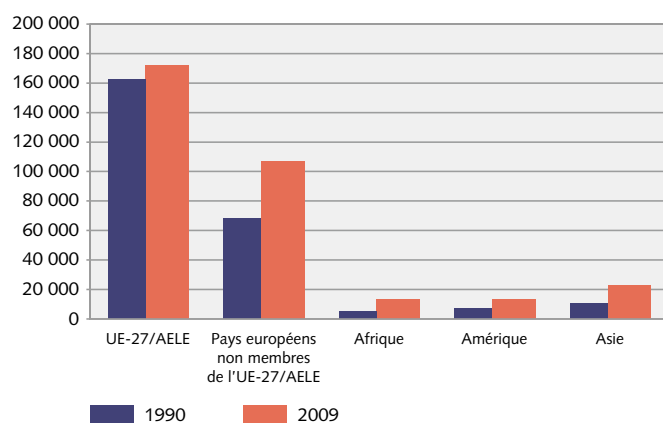
² Selon le Recensement fédéral de la population de 1970.

³ Le droit fédéral prévoit que les jeunes de nationalité étrangère qui sont nés et ont grandi en Suisse puissent déjà demander la naturalisation ordinaire à l'âge de 11 ans. En outre, les jeunes étrangers de la deuxième génération jouissent déjà de facilités de naturalisation dans certains cantons.

⁴ On ne dispose pas de données actuelles sur l'effectif des enfants et jeunes naturalisés ou ayant conservé leur nationalité d'origine.

Jeunes âgés de 0 à 17 ans selon la nationalité, en 1990 et en 2009

G 2



Source: PETRA

© OFS

Entre 1990 et 2009, on observe une augmentation généralisée de l'effectif des jeunes dans tous les groupes de nationalité. En termes absolus, les jeunes provenant des pays de l'UE/AELE constituent toujours le groupe prépondérant en Suisse (162'100 en 1990 contre 172'200 en 2009). Suit celui des jeunes originaires des états européens non membres de l'UE/AELE (68'100 en 1990 contre 106'700 en 2009). Celui des jeunes ressortissants de pays non européens complète le portrait (22'600 en 1990 contre 50'500 en 2009).

Depuis 2002, on remarque que la composition de cette population change, ce qui reflète le renversement des tendances migratoires et l'influence de l'acquisition de la nationalité suisse. L'accord conclu avec l'UE sur la libre circulation des personnes est entré en vigueur le 1er juin 2002, ce qui a occasionné une politique d'immigration plus restrictive vis-à-vis des Etats non membres de l'UE/AELE. Le nombre des jeunes originaires des Etats issus de l'ex-Yougoslavie entame un recul (-29%). A l'inverse, la part des jeunes de nationalité allemande augmente (+123%), tout comme celle de leurs contemporains portugais (+29%), car la Suisse reste un pays d'immigration attrayant pour leurs parents, alors que c'est moins le cas pour les Italiens ou les Espagnols.

Provenant d'Europe et d'ailleurs, la part des jeunes étrangers s'élève à plus d'un cinquième des jeunes âgés de 0 à 17 ans en Suisse. Résidant en Suisse de manière permanente et, plus rarement, étant dans notre pays pour des raisons liées à l'asile, ils viennent grandir les rangs des jeunes qui sont le futur de notre société vieillissante.

□ Céline Schmid Botkine, Fabienne Rausa et Marcel Heiniger

Références:

Demos. Bulletin d'information démographique. N° 2/2007. [Enfants et adolescents avec un passeport étranger en Suisse](#), Neuchâtel.

Paysage de l'adoption en Suisse

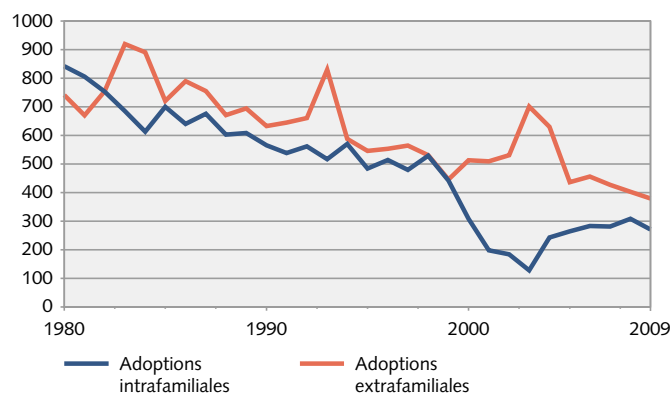
En Suisse, le nombre d'adoptions ne cesse de diminuer depuis 1980. Ces dernières années, on observe en moyenne 500 adoptions par rapport aux 74'000 naissances moyennes annuelles. L'adoption survient lorsque les enfants sont relativement jeunes. En 2009, l'âge moyen des adoptés s'élève à 11 ans. D'où viennent les enfants qu'on adopte? L'adoption concerne-t-elle plus souvent les garçons ou les filles?

Sur la période de 1980 à 2009, le nombre des adoptions n'a cessé de diminuer, passant de 1600 à 500 cas. Les différentes hypothèses pouvant expliquer la baisse des adoptions intrafamiliales⁵ (-71%; cf. graphique G3) et, notamment celles d'enfants de nationalité suisse, sont des adaptations législatives (lire encadré), une diminution des naissances non désirées grâce à l'utilisation de moyens contraceptifs ou, encore, une meilleure acceptation des mères célibataires par la société actuelle. La baisse des adoptions extrafamiliales⁶ (-63% entre 1980 et 2009) est probablement liée à l'application de la Convention Internationale des droits de l'enfant. En effet, les pays d'origine sont chargés de mettre en place des mécanismes pour que les enfants restent, dans la mesure du possible, dans leurs familles et leurs pays d'origine.

En termes relatifs, on relève, en 2009, 7 adoptions pour 1000 naissances contre une vingtaine d'adoptions en moyenne pour 1000 naissances dans les années 80. A ce titre, la Suisse suit de près la Norvège, qui est l'un des pays d'Europe où les adoptions sont les plus fréquentes et qui comptabilise 10 adoptions pour 1000 naissances.

Adoptions selon le type, de 1980 à 2009

G 3



Source: BEVNAT

© OFS

Les personnes qui font l'objet d'une adoption peuvent être aussi bien mineures que majeures.⁷ Selon les années, l'âge moyen des adoptés se situe entre 7 et 11 ans. On observe que les personnes adoptées ont généralement moins de 18 ans (cf. graphique G4). Sur 32'500 personnes adoptées depuis 1980, 28'700 enfants étaient âgés entre 0 et 17 ans au moment de l'adoption, soit neuf mineurs sur dix en moyenne annuelle.

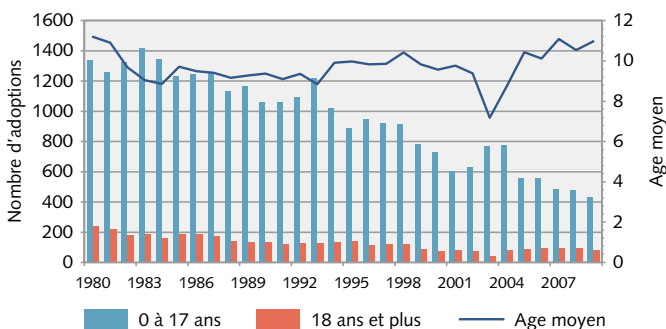
⁵ Adoptions de l'enfant du conjoint.

⁶ Adoptions de couples ou de personnes seules d'enfants nés en Suisse (adoption nationale) ou provenant d'autres pays (adoptions internationales).

⁷ Les conditions d'adoption des personnes majeures sont fixées dans l'art. 266 du code civil suisse.

Adoptions selon l'âge des adoptés, de 1980 à 2009

G 4



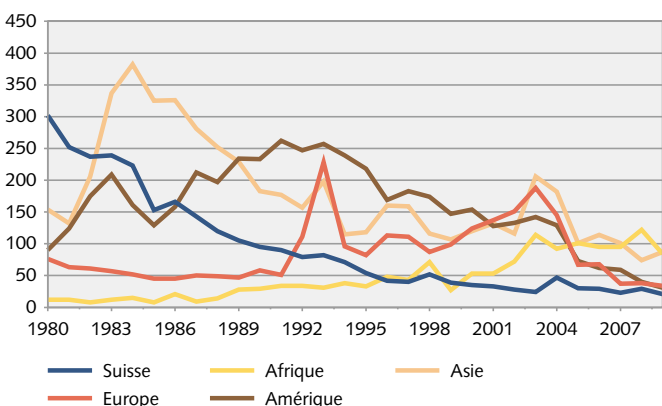
Source: BEVNAT

© OFS

La répartition selon la nationalité des adoptés montre que les mineurs faisant l'objet d'une adoption dans notre pays étaient majoritairement de nationalité suisse (62,2%) dans les années 80. Depuis, leur nombre a rapidement diminué pour ne représenter qu'une adoption sur trois aujourd'hui. Les adoptions internationales d'enfants de nationalité européenne, américaine ou asiatique ont également diminué, mais dans une moindre mesure. Seules celles des jeunes d'origine africaine sont en hausse, passant à près de 20 cas en 1980 à plus de 80 adoptions en 2009. Actuellement, les adoptions extrafamiliales (cf. graphique G5) d'enfants de provenance asiatique sont majoritaires (34%), suivies de celles d'enfants originaires d'Afrique (32%), d'Europe (13%), d'Amérique (12%) et d'enfants de nationalité suisse (8%).

Adoptions extrafamiliales selon la nationalité des adoptés âgés entre 0 et 17 ans, de 1980 à 2009

G 5



Source: BEVNAT

© OFS

De 1980 à 2009, il y a eu, au total, dans notre pays, plus d'adoptions de jeunes filles (15'000) que de jeunes garçons (13'700), quel que soit le type d'adoption, intra- ou extrafamiliale. Toutefois, étant donné que l'adoption intrafamiliale ne laisse pas le choix du sexe de l'enfant, nous nous concentrons sur les adoptions extrafamiliales. Ce sont toujours les filles qui ont la prévalence sur les garçons (86 garçons pour 100 filles). Les caractéristiques des enfants varient selon la nationalité. Ces différences peuvent être dues aux rapports de masculinité dans les différents pays d'origine, à leurs politiques familiales, aux préférences culturelles d'un sexe sur l'autre ou à toute autre raison. Parmi les filles proposées à l'adoption, on trouve des jeunes thaïlandaises (84 garçons pour 100 filles), indiennes (46 garçons pour 100 filles) ou sri-lankaises (36 garçons pour 100 filles). Parmi les garçons, on trouve notamment ceux de nationalité brésilienne (128 garçons pour 100 filles), colombienne (118 garçons pour 100 filles) ou suisse (109 garçons pour 100 filles).

En 30 ans, le paysage de l'adoption en Suisse a profondément changé. Alors qu'en 1980 les adoptions intrafamiliales étaient plus fréquentes, ce sont maintenant les adoptions extrafamiliales qui prédominent. Du point de vue des nationalités des adoptés, la tendance s'est également inversée. A partir de 1983, les adoptions d'enfants de nationalité étrangère ont pris le pas sur celles d'enfants de nationalité suisse.

□ Fabienne Rausa

Références:

Halifax, J. et al. (2005), *L'adoption en France: qui sont les adoptés, qui sont les adoptants?*, dans *Population et Sociétés* n° 417, Paris.

Conseil Fédéral (2006), *Rapport du Conseil fédéral sur les adoptions en Suisse*, en réponse au Postulat Hubmann «Rapport sur l'adoption», Berne.

L'adoption internationale est soumise aux règles posées par la [Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant](#), par la Convention de La Haye du 29 mai 1993 (CLaH) et par la loi fédérale du 22 juin 2001 relative à la Convention de La Haye sur l'adoption et aux mesures de protection de l'enfant en cas d'adoption internationale (LF-CLaH), entrées en vigueur dans notre pays au 1^{er} janvier 2003. La Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (CLaH; RS 0.211.221.311) est un instrument multilatéral relatif aux adoptions internationales qui règle la coopération entre les autorités compétentes du pays d'origine de l'enfant et celles de son pays d'accueil.

Les [conditions d'adoptions en Suisse](#) sont posées dans les articles 264 à 269c du code civil suisse (CC, RS 210).

Enfants et handicap

Le nombre d'enfants ayant un handicap est difficile à estimer précisément, car il dépend de la définition et du degré de sévérité que l'on retient. Quelque 40'000 enfants semblent confrontés à un handicap important, et environ 100'000 autres à un handicap plus léger. Leur nombre augmente avec l'âge et les filles apparaissent moins concernées que les garçons.

L'enfance est largement associée à des images positives d'insouciance et de joie. Pourtant, les enfants ne sont pas à l'abri des difficultés: des problèmes de santé, notamment, peuvent limiter la capacité de ceux qui les connaissent à vivre comme les autres enfants de leur âge.

Il n'existe pas de données homogènes et complètes traitant de la situation des enfants ayant un handicap. De même, il n'existe pas une seule manière de définir le handicap. Celui-ci a longtemps été appréhendé en termes essentiellement médicaux. La Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (OMS), proposée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), propose de considérer le handicap comme l'interaction entre un problème de santé et différents facteurs individuels et environnementaux, conduisant à une réduction de la participation sociale des personnes concernées ou, autrement dit, entravant la possibilité de mener la vie d'une personne comme les autres.

La présente contribution regroupe diverses informations sur le nombre d'enfants pouvant être considérés, d'une manière ou d'une autre, comme ayant un handicap. Elle se base sur différentes statistiques disponibles, qui présentent chacune un aspect de la situation de ces enfants. Pour des raisons pratiques mais aussi parce que les jeunes gens bénéficient souvent de prestations différentes, elle se concentre sur les enfants âgés de 0 à 14 ans.

L'enquête suisse sur la santé permet une première estimation du nombre d'enfants ayant un handicap. En 2007, 122'100 ménages vivaient avec un enfant confronté au handicap, soit 8,4% des ménages avec enfants de 0 à 14 ans. Une petite minorité comptait même plusieurs enfants dans cette situation. On peut ainsi estimer à 144'000 le nombre d'enfants avec handicap vivant dans un ménage privé cette année-là.

T2 Ménages avec enfant(s) de 0–14 ans ayant un handicap, en 2007

	Nombre (arrondi)	Pourcentage ± marge d'erreur
Total avec enfant(s) ayant un handicap	122 100	8,4 ± 1,1
avec 1 enfant ayant un handicap	103 700	7,1 ± 1,1
avec 2 enfants ayant un handicap	15 000	1,0 ± 0,4
avec 3 enfants ayant un handicap	3 400	0,2 ± 0,2
Total des ménages avec enfants 0–14 ans	1 451 300	100

Source: Enquête suisse sur la santé

L'enquête suisse sur la santé interroge des personnes vivant en ménage privé. Une série de questions porte sur les enfants de moins de 15 ans dans le ménage: Vos enfants souffrent-ils d'un quelconque handicap? Si oui, ce handicap a-t-il une influence sur leur aptitude à fréquenter l'école ou à entreprendre d'autres activités habituelles pour des enfants de leur âge? (questionnaire 2007 écrit). L'information reflète donc le regard que la personne interrogée porte sur les enfants vivant avec elle, indépendamment de critères de handicap reconnus.

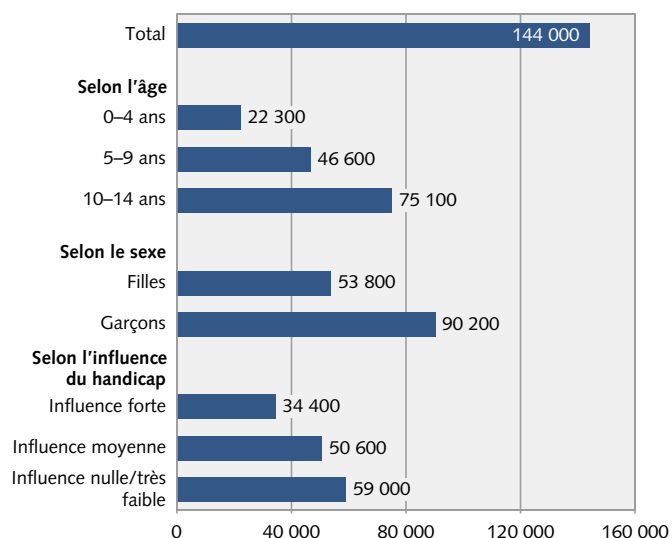
Le handicap augmente avec l'âge. Cela s'explique par l'expérience de vie (probabilité d'avoir un accident ou une maladie entraînant des séquelles durables), par le fait que certains handicaps n'apparaissent qu'au cours de la croissance de l'enfant, ou encore qu'ils n'engendrent des effets visibles qu'après quelques années. Ainsi, des troubles relevant d'un handicap peuvent être longtemps ignorés des adultes qui entourent l'enfant ou mis sur le compte d'autres causes.

Les garçons sont plus nombreux à être confrontés à un handicap que les filles. Cette différence se retrouve dans les autres statistiques examinées dans le présent article mais reste difficile à expliquer.

Pour une large majorité d'enfants, le handicap n'a pas d'influence notable sur leur vie quotidienne, s'agissant p.ex. d'enfants devant porter des lunettes. Par contre, 34'400 enfants ont un handicap qui, d'après l'évaluation de la personne ayant répondu à l'enquête, influence fortement leur capacité à vivre comme les autres enfants de leur âge.⁸

Nombre d'enfants ayant un handicap vivant en ménage privé, en 2007

G 6



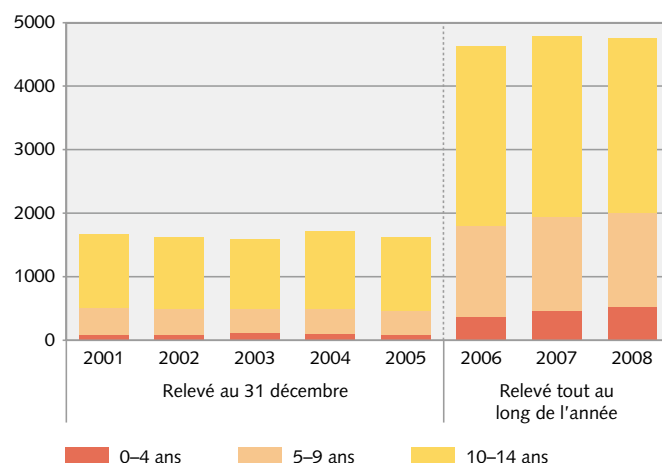
Source: Enquête suisse sur la santé, chiffres arrondis

© OFS

La statistique des institutions médico-sociales renseigne sur le nombre d'enfants pris en charge, comme internes ou comme externes, dans des institutions proposant une offre résidentielle (internat). En 2008, ils étaient 4757. Un changement dans le mode de relevé empêche de mesurer clairement l'évolution de ce nombre, qui semble toutefois assez stable. Il était de 1644 en moyenne entre 2001 et 2005 (selon un relevé au 31 décembre) et de 4723 entre 2006 et 2008 (selon un relevé portant sur l'ensemble de l'année civile). La différence entre les deux relevés correspond en bonne partie au nombre d'enfants pris en charge sur une partie seulement de l'année. Ceux-ci représentent une claire majorité des enfants institutionnalisés.

Nombre d'enfants pris en charge dans les institutions médico-sociales, de 2001 à 2008

G 7



Note: Sans les établissements pour problèmes de dépendance où les enfants sont hébergés pour ne pas être séparés de leurs parents mais n'ont pas eux-mêmes de handicap.

Source: Statistique des institutions médico-sociales

© OFS

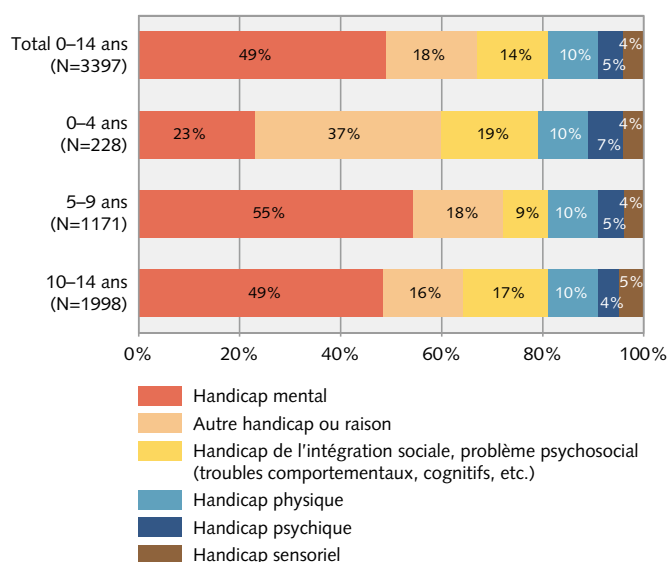
⁸ Si la plupart des quelque 6000 enfants recevant une allocation pour impotents de l'AI se retrouvent dans ce groupe, cela donne une idée de la proportion qui nécessite des soins quotidiens conséquents de la part de leurs proches.

La plupart des enfants sont pris en charge dans un établissement pour personnes handicapées, plus rarement dans un établissement pour troubles psychosociaux et exceptionnellement dans d'autres institutions. Ici aussi, leur nombre augmente avec l'âge, ce qui relève à nouveau de l'apparition/aggravation de certains handicaps au cours de la croissance, mais aussi d'autres facteurs comme la fatigue des familles et la difficulté croissante d'une prise en charge à domicile. La différence entre garçons et filles se retrouve: deux enfants institutionnalisés sur trois sont des garçons. Ces chiffres n'ont pas évolué de manière significative depuis 2001.

En se concentrant sur les institutions pour personnes handicapées et l'année 2008, on remarque que la moitié des enfants (49%) présente un handicap mental. Les handicaps physiques (10%), psychiques (5%) et sensoriel (4%) ne représentent que quelques centaines d'enfants, le solde relevant de handicaps de l'intégration sociale et de problèmes psychosociaux (troubles comportementaux, cognitifs, etc.) ou d'autres handicaps⁹.

Enfants institutionnalisés selon le type de handicap, en 2008

G 8



Institutions pour personnes handicapées uniquement.

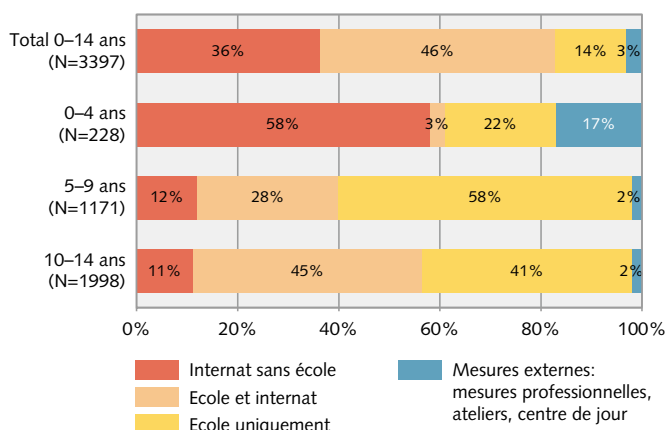
Source: Statistique des institutions médico-sociales

© OFS

Le type de prise en charge consiste essentiellement en des mesures d'internat (home) et d'instruction (école). Ces dernières varient naturellement selon l'âge des enfants.

Enfants institutionnalisés selon le type de prise en charge, en 2008

G 9



Institutions pour personnes handicapées uniquement.

Double-comptages possibles (mesures externes).

Source: Statistique des institutions médico-sociales

© OFS

La **statistique de l'assurance-invalidité (AI)** indique, selon une étude des cohortes nées entre 1983 et 1987, que plus d'un enfant sur cinq de chaque cohorte a touché une prestation médicale de cette assurance au moins une fois jusqu'à l'âge de 20 ans.¹⁰ L'AI intervient donc de manière importante en faveur d'enfants touchés par un problème de santé, la plupart du temps pour financer des traitements médicaux. En 2009, 71'139 enfants de 0 à 14 ans ont ainsi bénéficié de mesures dites «médicales». Parallèlement, 4978 se sont vu financer des moyens auxiliaires et 5892 ont touché une allocation pour impotents.

Les enfants bénéficiant de prestations AI ne doivent pas être confondus avec les enfants ayant un handicap au sens de l'OMS. En effet, l'AI détermine ses interventions sur la base de critères essentiellement médicaux, définissant en particulier différentes infirmités congénitales donnant droit à des prestations. Elle ne comptabilise de plus que les personnes ayant bénéficié de prestations l'année considérée.

Les prestations octroyées aux enfants varient de celles destinées aux adultes. L'AI intervient principalement en faveur des enfants à la manière d'une assurance-maladie en remboursant les frais médicaux engendrés par le traitement de certaines infirmités congénitales. Les enfants n'étant pas en âge de gagner leur vie, ils ne touchent pas de rentes d'invalidité. Ils ont par contre un droit universel à l'instruction. Dans ce cadre, l'AI a longtemps financé les structures scolaires intégrées dans les institutions pour personnes handicapées. Lors de la dernière révision de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), ces structures ont été confiées aux cantons. Du coup, les mesures de «formation scolaire spéciale» octroyées par l'AI ont pratiquement disparu en 2009.

Comme pour les adultes, l'AI finance encore différents moyens auxiliaires (fauteuils roulants, chaussures orthopédiques, etc.) et verse des allocations pour impotents aux enfants qui ont besoin d'assistance pour réaliser les actes de la vie de tous les jours (s'habiller, se nourrir, etc.). Ces allocations (figurant comme «contributions aux soins spéciaux en faveur des mineurs impotents» avant l'entrée en vigueur de la 4^e révision en 2004) concernent essentiellement des enfants vivant à domicile.

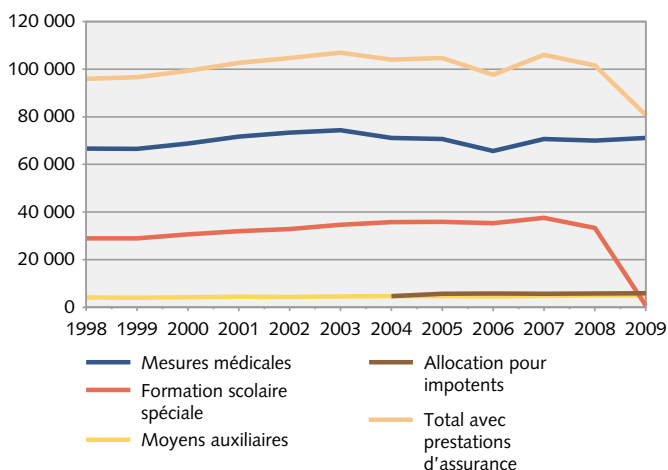
⁹ La catégorie «autres handicaps» est particulièrement fréquente parmi les plus jeunes enfants (0-4 ans: 37%). Elle peut en partie correspondre à des enfants institutionnalisés avec leur(s) parent(s) handicapé(s).

¹⁰ OFAS (2010), *Statistique de l'AI décembre 2009*, Berne, p. 12.

Le nombre d'enfants bénéficiant de prestations de l'AI fluctue beaucoup dans le temps. Depuis 1998, il a évolué entre 96'000 et 107'000, pour s'établir à 80'795 en 2009. Cette évolution tient surtout aux changements législatifs, ainsi qu'à des effets d'âge et de cohorte (prestations qui sont accordées à partir d'un certain âge, nombre d'enfants dans la population) ou au caractère ponctuel de certaines prestations.

Enfants (0–14 ans) bénéficiaires de prestations de l'AI, de 1998 à 2009

G 10



Source: Statistique de l'AI

© OFS

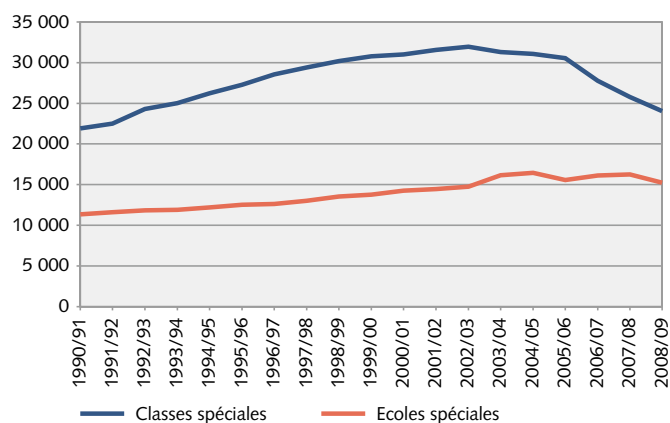
En grandissant, le nombre d'enfants touchant des prestations AI augmente régulièrement, particulièrement pour les moyens auxiliaires et les allocations pour impotents. Concernant les mesures médicales, la progression se fait surtout sentir pour les 10 à 14 ans. En 2009, ces derniers étaient environ 36'000 à bénéficier de prestations AI contre environ 22'000 pour les 0 à 4 ans et les 5 à 9 ans.

Les filles représentent environ 40% des enfants bénéficiant de prestations AI. Cette proportion est légèrement supérieure parmi les 0 à 4 ans (43% en 2009) et plus faible parmi les 5 à 9 ans (38%).

La **statistique des élèves** recense les élèves qui suivent une scolarité spéciale. Divers handicaps limitent en effet la capacité de certains enfants à suivre le même enseignement que leurs camarades, que ce soit pour des raisons cognitives ou d'adaptation du matériel ou des locaux scolaires. Leur scolarisation dans des classes ou des écoles spéciales représente une réponse pour garantir leur droit universel à l'instruction.

Elèves suivant un plan d'études spécial, de 1990 à 2008

G 11



Elèves de l'école obligatoire, sans les classes d'intégration destinées aux élèves allophones.

Source: Statistique des élèves et des étudiants

© OFS

La statistique des élèves recense les élèves de l'école obligatoire (env. 5 à 16 ans) scolarisés dans des écoles spéciales (écoles liées à des institutions pour personnes handicapées) ou intégrés à des classes spéciales au sein des établissements classiques en raison de difficultés d'apprentissage (d'origine médicale ou autre). La seconde catégorie inclut les classes d'hôpital et, dans certains cas, les élèves handicapés intégrés dans des classes normales.

Le nombre d'élèves scolarisés dans des écoles ou classes spéciales a augmenté jusqu'au début des années 2000 avant de se stabiliser, et même de connaître une nette baisse depuis la rentrée 2006 en ce qui concerne les classes spéciales.¹¹ A la rentrée 2008, quelque 24'000 élèves étaient scolarisés en classe spéciale et 15'200 dans des écoles spéciales. Ici encore, on observe un rapport d'environ une fille pour deux garçons, inchangé depuis 1990.

En conclusion, si le handicap n'épargne pas les enfants, il ne concerne malgré tout qu'une minorité d'entre eux et n'a le plus souvent que peu de conséquences pour leur existence. 34'400 enfants ayant un handicap et vivant à leur domicile voient néanmoins leur capacité à vivre comme les autres enfants fortement entravée. A côté, près de 5000 enfants vivent en institution, du fait d'un handicap sévère (le plus souvent mental) et/ou de ressources insuffisantes dans leur environnement familial et sanitaire pour répondre à leurs besoins. On peut ainsi estimer entre 36'000 et 40'000 le nombre total d'enfants de 0 à 14 ans qui vivent avec un handicap important. Autant qu'on puisse en juger, ce chiffre n'a que peu évolué depuis 10 ou 20 ans, si l'on exclut les effets des changements administratifs ou politiques.¹²

Le risque de se retrouver en situation de handicap augmente avec l'âge, et ce dès la naissance. Il est plus élevé pour les

¹¹ L'augmentation des années 1990 semble largement liée à l'intégration d'élèves de nationalité étrangère. L'arrivée de migrants venant de pays en guerre ou aux conditions sanitaires peu développées expliquerait cette évolution, de même qu'une tendance accrue à scolariser, dans des classes spéciales, des enfants ayant des difficultés d'apprentissage liées à d'autres causes que des causes médicales (distance culturelle, p.ex.). Ces dernières années, les effectifs dans les écoles et classes spéciales sont aussi influencés par les politiques visant à intégrer les enfants ayant un handicap aussi souvent que possible dans des classes normales ou du moins au sein des établissements conventionnels.

¹² Les progrès de la médecine, la prévention et les efforts pour limiter les barrières sociales qui empêchent les enfants ayant un handicap de vivre comme les autres devraient plutôt contribuer à réduire progressivement le nombre de ces enfants. Le nombre d'enfants de 0 à 14 ans gravement blessés dans des accidents de la route a, p.ex., chuté de 980 en 1990 à 310 en 2007 (bpa: Les accidents en Suisse. Statistique 2008 du bpa, p. 24).

garçons avec, dans toutes les statistiques consultées, une proportion de filles variant entre un tiers et 40%. Différentes hypothèses sont avancées pour expliquer cet écart: facteurs biologiques (génétiques), facteurs comportementaux (les garçons seraient plus « casse-cou » que les filles) ou encore facteurs culturels et institutionnels (discrimination des filles, dont les problèmes de santé feraient l'objet de moins d'attention et de moins de prise en charge spécifique ou, à l'inverse, discrimination des garçons, que les familles et les professeurs confieraient plus volontiers aux structures spécialisées pour ne pas les assumer eux-mêmes). Mais ce ne sont là que des hypothèses, dont certaines s'accommodent d'ailleurs assez mal du caractère constant de la différence entre filles et garçons.

□ Pascale Gazareth

Pour aller plus loin:

Statistique de l'égalité pour les personnes handicapées: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/06.html>

Statistique des institutions médico-sociales: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/14/04/02.html>

Statistique de l'AI: <http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/zahlen/00095/00442/index.html?lang=fr>

Statistique des élèves suivant un plan d'étude spécial: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/02/key/ind5.indicator.51323.503.html>

Prestations non rémunérées de prise en charge des enfants

En tout, plus de 2 milliards d'heures sont consacrées, chaque année, en Suisse, à des tâches non rémunérées de prise en charge des enfants. Cela équivaut à quelque 1,1 million d'emplois à plein temps. La majeure partie de ces tâches sont assurées à domicile par les parents. Prendre soin d'enfants en bas âge représente une grande charge de travail pour les mères et les pères. Les mères vivant dans des ménages de couple dont l'enfant le plus jeune a moins de 3 ans consacrent, en moyenne, 29 heures par semaine à cette tâche. Les pères se trouvant dans une situation familiale comparable investissent environ 17 heures par semaine dans la prise en charge des enfants.

Les tâches domestiques et familiales représentent une charge de travail non négligeable dans les ménages avec enfants. L'âge des enfants joue ici un rôle important. Les mères vivant dans des ménages de couple avec enfants en bas âge (l'enfant le plus jeune a moins de 3 ans) consacrent en moyenne 62 heures par semaine à ces tâches. Sur ce total, environ 29 heures sont dévolues aux soins aux enfants et 27 heures aux tâches domestiques.¹³ Lorsque la mère est active occupée, on constate que le temps qu'elle investit dans les tâches domestiques et familiales ne diminue pas proportionnellement à son taux d'occupation. Au lieu de 69 heures par semaine pour une

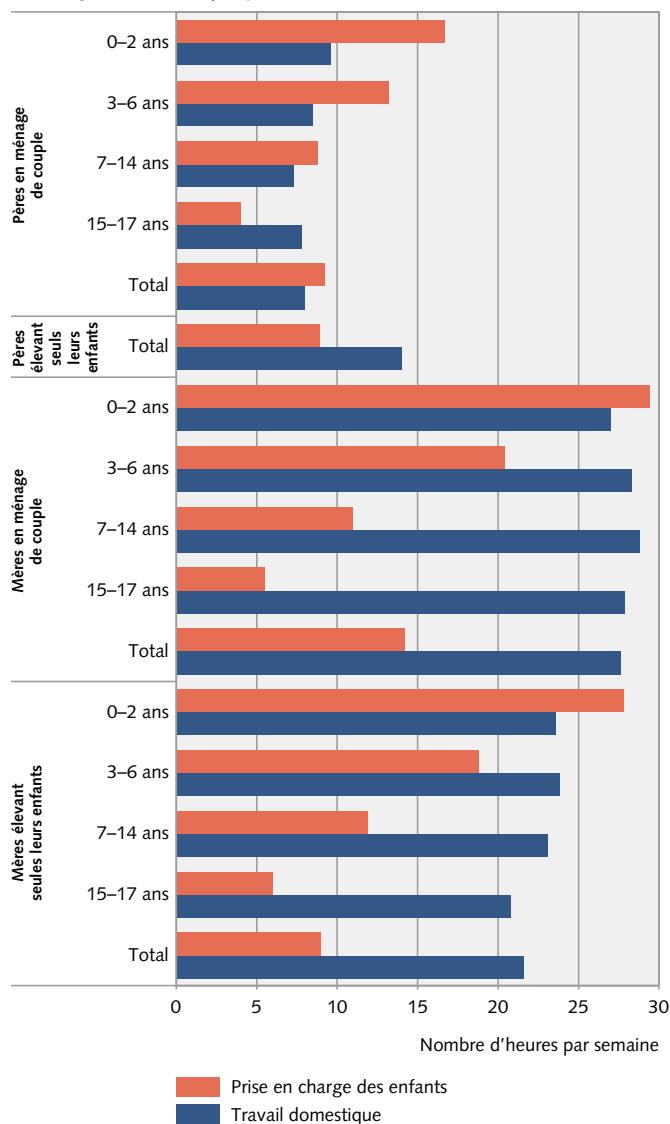
femme sans activité professionnelle, cette charge se réduit à 55 heures pour une femme ayant un emploi à plein temps, soit une diminution de quelque 14 heures. Les économies de temps touchent principalement les tâches domestiques (-10 heures) et dans une moindre mesure la prise en charge des enfants (-5 heures).

La charge recule à 47 heures par semaine lorsque l'enfant le plus jeune a entre 7 et 14 ans, notamment parce que la prise en charge d'un enfant dans cette classe d'âges demande moins de temps que celle d'un enfant en bas âge. La charge de travail domestique et familial représente entre 53 heures par semaine pour une femme sans activité professionnelle et environ 40 heures pour une femme ayant un emploi à plein temps. Si l'enfant le plus jeune a entre 15 et 17 ans, le temps de prise en charge est beaucoup plus faible, mais le travail domestique proprement dit reste à un niveau comparable.

Temps consacré par les parents à la prise en charge des enfants et au travail domestique, en 2007

G 12

Selon l'âge de l'enfant le plus jeune



Source: module travail non rémunéré de l'ESPA

© OFS

¹³ Les tâches domestiques comportent les activités suivantes: préparer les repas, faire la vaisselle, faire les achats, nettoyer, ranger, faire la lessive, repasser. Les tâches de prise en charge des enfants regroupent les activités suivantes: donner à manger aux enfants en bas âge, les laver; jouer avec les enfants, faire les devoirs; accompagner les enfants, les transporter. Dans le temps total consacré aux travaux domestiques et familiaux, on considère en plus les activités artisanales, les travaux manuels, les soins aux animaux domestiques et aux plantes, le jardinage ainsi que les travaux administratifs et les soins à des adultes.

Les mères *élevant seules leurs enfants* investissent un peu moins de temps dans les tâches domestiques et familiales que celles vivant dans un ménage de couple: environ 52 heures par semaine si l'enfant le plus jeune a entre 3 et 6 ans, et 41 heures par semaine si ce dernier a entre 7 et 14 ans. Lorsque les mères en ménage monoparental sont actives occupées, on constate que le temps qu'elles dédient aux tâches domestiques et familiales ne diminue pas non plus proportionnellement à leur taux d'occupation. Elles économisent un peu plus de temps dans le travail domestique proprement dit que dans la prise en charge des enfants. Les différences sont cependant moins importantes que pour les mères vivant en ménage de couple. Les mères en ménage monoparental sont plus fréquemment actives occupées et à un taux d'occupation plus élevé que les mères vivant en ménage de couple.

Le temps consacré aux tâches familiales diminue à mesure que l'enfant le plus jeune avance en âge, mais celui accordé aux tâches domestiques reste à peu près au même niveau.

Les *pères vivant dans des ménages de couple* et dont l'enfant le plus jeune a moins de 3 ans investissent, en moyenne, 34 heures par semaine aux travaux domestiques et familiaux. Sur ce total, 17 heures vont aux tâches de prise en charge des enfants et à peine 10 heures aux tâches domestiques proprement dites. Si l'enfant le plus jeune a entre 7 et 14 ans, les pères dédient environ 9 heures par semaine à la prise en charge des enfants et 7 heures aux travaux domestiques. Ils accordent ainsi relativement beaucoup de temps aux enfants, en particulier lorsque ces derniers sont petits. Ils participent par contre beaucoup moins aux tâches domestiques supplémentaires dues à la présence des enfants dans le ménage.

Les *pères élevant seuls leurs enfants* consacrent en moyenne 6 heures de plus par semaine aux travaux domestiques et familiaux que ceux vivant en couple. S'ils investissent à un peu près autant de temps dans la prise en charge des enfants, ils passent cependant nettement plus de temps dans l'accomplissement des tâches domestiques que les pères vivant en ménage de couple.¹⁴

Le temps requis par la charge totale des travaux domestiques et familiaux incombant aux pères et aux mères vivant en couples a augmenté entre 1997 et 2007. Les mères consacrent en partie un peu moins de temps qu'avant au travail domestique, mais prennent davantage le temps de s'occuper des enfants. Les pères se consacrent nettement plus aux enfants, mais accordent seulement un peu plus de temps aux tâches domestiques qu'auparavant. Aucun changement statistiquement significatif n'a pu être observé durant cette période pour les mères et les pères vivant en ménage monoparental.¹⁵

T3 Nombre d'heures de travail domestique et de prise en charge des enfants par semaine, selon le taux d'occupation des parents et l'âge de l'enfant le plus jeune, en 2007¹

		Enfant le plus jeune							
		0 à 2 ans		3 à 6 ans		7 à 14 ans		15 à 17 ans	
		T	P	T	P	T	P	T	P
Taux d'occupation									
Mères en ménage de couple	0%	32,7	32,2	33,0	23,1	33,1	12,2	35,1	5,2
	1-49%	25,3	28,5	27,5	19,1	29,3	10,3	27,8	5,7
	50-89%	21,9	27,3	23,8	20,3	27,1	11,1	26,1	5,5
	90-100%	22,7	26,9	25,6	16,1	24,3	10,5	24,5	5,3
Mères élevant seuls leurs enfants	0%	()	()	(30,7)	(16,0)	(27,3)	(15,3)	(27,6)	(8,1)
	1-49%	()	()	(24,2)	(21,0)	25,6	12,7	()	()
	50-89%	21,9	28,3	22,3	17,6	21,9	12,0	20,2	5,2
	90-100%	()	()	19,8	20,6	22,8	9,9	(19,7)	(7,9)
Pères en ménage de couple	0%	(12,3)	(12,0)	11,7	12,2	9,1	7,9	9,3	4,2
	1-49%	(8,7)	(8,2)	(16,8)	(18,6)	(11,9)	(12,5)	()	()
	50-89%	13,7	19,6	9,3	14,1	7,6	8,6	7,5	2,6
	90-100%	9,2	16,6	8,2	13,1	7,2	8,8	7,9	4,1

T: Travail domestique: préparer les repas, faire la vaisselle, faire les achats, nettoyer, ranger, faire la lessive, repasser.

P: Prise en charge des enfants: donner à manger aux enfants en bas âge, les laver; jouer avec les enfants, faire les devoirs; accompagner les enfants, les transporter.

1 Aucune part statistiquement fiable n'a pu être calculée pour les pères élevant seuls leurs enfants (selon leur situation professionnelle).

(Nombre): statistiquement fiable sous réserve uniquement

(): non considéré car trop peu fiable statistiquement

Source: module travail non rémunéré de l'ESPA

Dans une *perspective sociétale générale*, la prise en charge non rémunérée des enfants représente un volume de temps très important. En 2007, quelque 1350 millions d'heures ont été investies dans cette tâche, dite tâche familiale directe. Les femmes assument environ 60% de cette charge totale, et même un peu plus (67%) lorsque les enfants sont en bas âge. Si ces tâches non rémunérées avaient été accomplies par une main-d'œuvre payée recrutée sur le marché, elles auraient atteint une valeur monétaire estimée à un peu plus de 80 milliards de francs.¹⁶ De plus, il faudrait tenir compte des tâches domestiques supplémentaires occasionnées par la présence des enfants dans le ménage. Ce supplément peut être évalué à 38% du temps moyen consacré à la prise en charge des enfants. Cela donnerait 513 millions d'heures en plus de tâches domestiques, lesquelles sont assumées, nous l'avons vu précédemment, principalement par les femmes.¹⁷

¹⁴ Voir [les tableaux détaillés sur le temps consacré aux tâches domestiques et familiales selon les activités et la situation familiale](#). Voir aussi: Schön-Bühlmann, J., *Le ménage pour lieu de travail: le temps consacré au travail domestique et familial et son estimation monétaire*. OFS, Neuchâtel 2006.

¹⁵ Schön-Bühlmann, J. *Temps consacré au travail domestique et familial: évolutions de 1997 à 2007*. OFS, Neuchâtel 2009.

¹⁶ Dans le cadre du [compte satellite de production des ménages](#), le travail non rémunéré fait l'objet d'une estimation de sa valeur monétaire afin de pouvoir être mis en rapport avec les Comptes nationaux.

¹⁷ Mascha Mädorin a estimé ce supplément pour son étude sur la Care Economy en se basant sur la différence observée dans le temps consacré aux tâches domestiques entre les couples avec enfants et les couples sans enfant. Pour 2004, le supplément représente environ 40% du temps accordé à la prise en charge directe des enfants. Pour 2007, cette part atteint 38%. Voir Mädorin, M.: Switzerland: Research Report 2. Quantitative analyses of care work/care regimes and time use data of unpaid and paid work. Manuscript non publié. Genève, United Nations Research Institute for Social Development UNRISD, Genève 2008, Tableau 6.1.

En admettant que le travail de prise en charge des enfants soit accompli par une main-d'œuvre rémunérée, il en coûterait théoriquement environ 5900 francs par mois pour un ménage de couple avec deux enfants, dont le plus jeune a moins de 11 ans.¹⁸

La garde des enfants est aussi souvent assurée bénévolement à l'extérieur du propre ménage. Plus de la moitié des ménages familiaux avec un ou des enfants de moins de 15 ans ayant recours à l'accueil extrafamilial des enfants font appel à des proches, par exemple les grands-parents.¹⁹

Du point de vue des personnes assurant de telles prestations d'aide non rémunérées, cela veut dire qu'environ 10% de la population résidente de 15 ans ou plus gardent des enfants de proches ou de connaissances (15% des femmes et 5% des hommes). Ces personnes y consacrent en moyenne 20 heures par mois. Si l'on extrapole cette valeur à l'ensemble de la population, on arrive à 241 millions d'heures de prestations informelles de prise en charge des enfants par année.

Lorsque l'on additionne ces heures avec celles assurées par les parents, on obtient un total de plus de 2 milliards d'heures non rémunérées de garde des enfants par les ménages privés. Cela équivaut à quelque 1,1 million d'emplois à plein temps.²⁰

Une étude récente du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) considère non seulement ces prestations non rémunérées mais également la prise en charge rémunérée des enfants. Celle-ci se chiffre à environ 166 millions d'heures par année. Les prestations non rémunérées représentent ainsi 93% de l'ensemble du travail de prise en charge des enfants, les prestations rémunérées les 7% restants.²¹

□ Jacqueline Schön-Bühlmann

Informations complémentaires

[L'ordonnance réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption \(OPEE\)](#) est soumise à une révision totale et désormais appelée ordonnance sur la prise en charge extrafamiliale d'enfants (OPEE). Le 17 septembre 2010, le Conseil fédéral a ouvert une deuxième consultation de l'ordonnance retravaillée à la lumière des résultats d'une première consultation en 2009. L'avant-projet d'ordonnance prévoit, dans l'article 78, que l'Office fédéral de la statistique (OFS) effectue les relevés statistiques sur la prise en charge extrafamiliale d'enfants soumise à autorisation dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exécution de l'ordonnance.

Quelques liens Internet

La thématique de l'enfant est relativement vaste. Nous vous proposons ci-dessous quelques liens utiles à ce propos:

Sites Internet suisses:

- [OFAS, questions de l'enfance et de la jeunesse](#)
- [Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse](#)
- [Programme national de recherche n°52: Enfance, jeunesse et relations entre générations](#)
- [COCON, Enquête suisse sur les enfants et les jeunes](#)
- [Institut Kurt Bösch, Droits de l'enfant](#)
- [Réseau suisse des droits de l'enfant](#)

Sites Internet internationaux:

- [International Society for Child Indicators](#)
- UNICEF, [Monitoring the situation of children and women](#)
- [Institut international des droits de l'enfant](#), Sion
- [Babies and Bosses](#), Suisse
- [Banque de données familles de l'OCDE](#)
- La [Journée mondiale de l'enfance](#) a lieu chaque 20 novembre

¹⁸ Voir Gerfin et al.: *Kinderkosten in der Schweiz*. OFS, Neuchâtel 2009, page 36 (en allemand seulement)

¹⁹ Voir à ce sujet l'indicateur [«proportion de ménages ayant recours à l'accueil extrafamilial selon la forme d'accueil»](#).

²⁰ Pour 2007, un emploi à plein temps correspond à 1919 heures par an. Voir à ce sujet le tableau [«Durée annuelle normale du travail des salariés occupés à plein temps selon le sexe, la nationalité et les sections économiques»](#) de la statistique sur le volume de travail (SVOLTA) de l'OFS.

²¹ cf.: Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG: Reconnaissance et revalorisation du travail de care. Agir pour l'égalité. BFEG, Berne, 2010. Cette brochure se base notamment sur une étude internationale qui a fourni des apports importants en développant le concept dit du «Care-Diamond». cf.: Madörin, M., Schnegg, B., Baghdadi, N.: «Advanced Economy, Modern Welfare State and Traditional Care Regimes: The Case of Switzerland», In: Razavi, S. and Stab, S. (eds): Forthcoming. The Political and Social Economy of Care. United Nations Research Institute for Social Development UNRISD/Routledge, New York 2010.

Actualités

Données statistiques et publications

- L'[Office fédéral de la statistique](#) (OFS) a mis en ligne, le 23 septembre 2010, de nouvelles pages Internet sur la [population issue de la migration](#) et sur [l'intégration de la population de nationalité étrangère](#).
- L'[OFS](#) a également publié, à fin octobre 2010, un dépliant appelé «**La population de la Suisse 2009**». Cette petite publication propose les principaux chiffres-clés de la démographie de la Suisse en 2009. Elle est disponible [ici](#).
- L'[Office fédéral des migrations](#) (ODM) a fait paraître, le 26 août 2010, **quatre études sur les groupes de migrants portugais, turcs, kosovars et somaliens/érythréens**. Ces études donnent un aperçu de l'histoire de la migration d'une part, et de la situation économique et sociale d'autre part, ainsi que des aspects culturels de ces groupes de population.

[La population kosovare en Suisse](#)

[Les Portugais en Suisse](#)

[Diaspora et communautés de migrants de Turquie en Suisse](#)

[Les diasporas somalienne et érythréenne en Suisse](#)

- [EUROSTAT](#) a publié, le 7 septembre 2010, un communiqué de presse sur **les ressortissants étrangers dans l'UE27 en 2009**. Le texte peut être trouvé [ici](#). Une analyse détaillée s'y rapportant est disponible en anglais uniquement et peut être consultée [ici](#).
- [EUROSTAT](#) a publié, le 8 octobre 2010, un communiqué de presse consacré aux **jeunes adultes** dans l'UE27 en 2008. Vous pouvez consulter le texte [ici](#). La brève publication s'y rapportant est disponible en anglais uniquement et peut être consultée [ici](#).
- Le [Vienna Institute of Demography](#) a publié le document intitulé «**European Demographic Data Sheet 2010**». Ce dernier présente les données de référence démographiques et indicateurs les plus récents pour tous les Etats européens ainsi que pour les Etats-Unis et le Japon.
- L'[Institut national d'études démographiques](#) (INED) a publié, dans la revue Population et Sociétés des mois de juillet-août 2010, un article intitulé «**Les mariages avec des étrangères en Asie de l'Est: trafic de femmes ou migration choisie?**». Cet article peut être consulté [ici](#).

Impressum

En 2011, la Newsletter Demos paraîtra semestriellement. Elle présente des informations concernant l'actualité statistique suisse récente, en particulier celle de la démographie de notre pays. Vous pouvez vous y abonner gratuitement ou la télécharger depuis le portail statistique.

<http://www.statistique.admin.ch> → [Thèmes](#) → [01 Population](#) → [Newsletter](#)

Numéro de commande: 239-1004-05

Réalisation et complément d'information:

Office fédéral de la statistique, Section Démographie et migration, Tél. 032 713 67 11
E-mail: info.dem@bfs.admin.ch

Rédacteur responsable: Céline Schmid Botkine, OFS

Rédaction: Pascale Gazareth, Marcel Heiniger, Fabienne Rausa, Céline Schmid Botkine, Jacqueline Schön-Bühlmann, OFS.

Graphiques et Layout: Service Prepress / Print de l'OFS

Texte original: allemand, français

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Chancellerie fédérale – Béatrice Devènes, Dominic Büttner

